

**2023 DFPE 132** : Subvention (10 637 euros) et convention avec l'association La Porte Entr'ouverte (14e) pour des travaux de mise aux normes des installations électriques et de la ventilation dans la crèche parentale située 67 rue Maurice Ripoche 14ème

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association « La Porte Entr'ouverte » créée en 1996 a pour but de « développer, par son action, des relations amicales et constructives entre les habitants de tout âge du quartier de la Mairie du 14ème et des rues alentour »

L'association gère un établissement d'accueil de la petite enfance conventionné par la Ville de Paris, d'une capacité d'accueil de 16 enfants, situé 67 rue Maurice Ripoche à Paris 14<sup>ème</sup>.

L'association souhaite procéder à des travaux de mise aux normes des installations électriques et de la ventilation dans la crèche parentale.

Ces travaux d'hygiène et de sécurité font suite, d'une part aux prescriptions émises le 12 octobre 2018 par le service sécurité et loyauté des produits alimentaires de la Direction Départementale de la Protection des Populations et, d'autre part au contrôle des vérifications des installations électriques du 5 février 2021 et aux observations par la médecine du travail du 4 mars 2019 sur la qualité de l'éclairage.

Le cout global de l'opération s'établit à 13 296€. L'association propose de participer au financement du projet à hauteur de 2 659€, il est donc proposé une subvention allouée par la Ville de Paris sous déduction de la participation de l'association d'un montant de 10 637€ €, soit une participation de 80% du coût du projet.

Afin de financer les dépenses afférentes à cette opération, l'association sollicite auprès de la Ville de Paris l'obtention d'une subvention d'investissement de 10 637 €.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association ainsi que son projet.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris